



CLUB NAUTIQUE
DES PRAILLONS

MAQUEREAUX'S CUP

ÉDITION 2025

30 AOÛT
2025

À PARTIR DE 9H



“
UN MOMENT
FORT
DE LA SAISON !
”



REPRISE DU CHAMPIONNAT
INTERSERIE DÉRIVEURS

LE CLUB VOUS RÉGALE !
AU MENU :

- 🐟 MAQUEREAUX GRILLÉS
- 🐟 CHIPS
- 🐟 PÂTISSERIES MAISON

SUR RÉSERVATIONS



CONVIVIALITÉ
PARTAGE
PASSION

À TABLE
MATELOTS !



FF Voile

seine 77
& marne
LE DÉPARTEMENT



CLUB NAUTIQUE DES PRAILLONS

Chemin des Prailons accessible par
la Rue Creuse au Mée-sur-Seine
77350 Boissettes

☎ 06 95 85 45 14 ✉ her77@hotmail.com



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Régate départementale Maquereaux'cup - grade 5C

Dates complète : 30 août 2026

Lieu : CNDP Boissettes

Autorité Organisatrice : CNDP - 77011

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - 3.1.1 - tous les bateaux des classes dériveurs L, M, F, SF (light, medium, fast et super fast)
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et en l'envoyant, bailletd@wanadoo.fr
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER : sans objet

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Jour et date : 30 août 2026
- 5.2 Jauge et contrôles : Sans objet
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
30/08/2026	11 heures	Toutes

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 pour une nouvelle procédure.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type « Banane » ou « raid » et affichés au tableau officiel.

8. CLASSEMENT

1 courses devront être validées pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

9.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9.2 L'organisation (Comité de Course et sécurité) assurera les communications sur l'eau à l'aide de deux radios VHF. Le canal VHF utilisé sera transmis aux concurrents de manière verbale (lors du briefing) ou via le tableau officiel d'affichage.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : selon disponibilité.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : baillet Daniel 06 95 82 45 14.
bailletd@wanadoo.fr